



Association pour la protection
de l'environnement
du Lac Nairne inc.

Saint-Aimé-des-Lacs, le 17 juillet 2020

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC NAIRNE INC.

Avis est donné par la présente que l'assemblée générale annuelle des membres de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Nairne inc. aura lieu le **dimanche 9 août 2020** au **Centre récréatif Aimélaçois**, 121 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs à compter de **9 h**. Cette assemblée générale est strictement réservée aux riverains du Lac Nairne, membres de l'Association.

À cette occasion, le conseil d'administration de l'Association déposera son rapport annuel d'activités 2019-2020 ainsi que les états financiers au 31 mars 2020. Également, des élections se tiendront afin de pourvoir aux postes vacants au sein de conseil d'administration. Les membres de l'Association qui souhaitent se porter candidats à titre d'administrateur de l'Association devront se présenter lors de l'assemblée. S'ils sont absents, ils doivent signer une procuration appuyée de trois membres et la remettre à la présidence au plus tard le 1^{er} août 2020.

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle est au verso et nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir l'apporter puisqu'aucun exemplaire ne sera distribué sur place, protégeons l'environnement. Par ailleurs, veuillez prendre note qu'en cette année exceptionnelle, l'assemblée générale annuelle est soumise aux consignes de la Direction de la santé publique en vigueur au moment de la rencontre. Néanmoins, pour ceux et celles qui aimeraient y participer virtuellement, nous vous invitons à signifier votre intérêt en écrivant à l'adresse suivante : admin@lacnairne.org. Vous recevrez, par retour de courriel, le lien de conférence.

Finalement, une trousse de produits sans phosphate d'une valeur d'environ 15\$ sera remise gratuitement aux membres présents (une trousse par adresse civique) à l'assemblée générale annuelle.

version originale signée par Marie-Andrée Savard

Marie-Andrée Savard, Présidente
Association pour la protection de l'environnement du Lac Nairne inc.



Association pour la protection
de l'environnement
du Lac Nairne inc.

Assemblée générale annuelle (AGA) de l'APELN
9 août 2020 – 9 h à 12 h
Centre récréatif Aimélaçois de Saint-Aimé-des-Lacs

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et rappel de la mission de l'Association
 - 1.1. Vérification du quorum (constitué par la présence d'au moins 19 personnes, dont un seul membre pour chaque propriété [adresse civique] pour laquelle la taxe de secteur [taxe verte] est perçue, représentant 10 % de ces propriétés).
 - 1.2. Présentation des membres du Conseil d'administration 2019-2020
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'AGA 2020.
3. Résumé et adoption du procès-verbal de l'AGA 2019.
4. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2020 et du Rapport des vérificateurs.
5. Rapport de la Présidente sur les activités 2019-2020.
 - 5.1. Navigation et tarifs de mise à l'eau,
 - 5.2. Bouées,
 - 5.3. Journée sans moteur.
6. Rapport des tests d'eau du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).
7. Présentation des études réalisées par l'Organisme des bassins versants - Charlevoix Montmorency.
8. Élection des administrateurs de l'Association (entre 3 et 5 postes disponibles).
9. Élection des vérificateurs (2).
10. Varia.
11. Période de questions.
12. Levée de l'assemblée.

version originale signée par Marie-Andrée Savard

Marie-Andrée Savard, Présidente